

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 23 OCTOBRE 2023
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 34

Nb. de représentés : 9

Nb. d'absents : 10

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-trois octobre à 17h17, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur Stéphane DIJOUX, 1er adjoint.

AFFAIRE N° 29/1306 :

Basse Terre - Mise à disposition d'un bien par la Commune de Saint-Pierre à l'Association HIBISCUS - Fixation du droit d'occupation

ETAIENT PRESENTS :

MM. DIJOUX Stéphane, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, FERDE Thérèse, VALY Nazir, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, BALZANET Jonhy, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, VAYABOURY Jean Patrick, HOARAU Berthe Denise, CADET André, RAYMOND Edmée, VON-PINE Bernard, LORION David, TAYLLAMIN Patricia, MOREL Didier, AGATHE Chantal, ARAYE Hélène, BEDIER Corine, BOYER Marie Pascaline, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal

REPRESENTE (S) :

MM. TEVANE Jean François, TIONOHOU Sabrina, MINATCHY Mariot, KHELIF David, PERIANAYAGOM Albert, JETTER Régine, BELLON Stéphen, MALIDI Mariaty, RIVIERE Christelle

ABSENTS :

MM. FONTAINE Michel, AHO NIENNE Sandrine, DAFFON Amédée Albert, NARIA Olivier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, ANDA Jean Gaël

Le Président constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Hélène ARAYE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Président certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 27 octobre 2023 et la convocation du Conseil Municipal faite le 17 octobre 2023.



Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231023-29-1306-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023

Affaire n°29/1306 : Basse Terre - Mise à disposition d'un bien par la Commune de Saint-Pierre à l'Association HIBISCUS - Fixation du droit d'occupation.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Dans le cadre du soutien à la dynamique associative sur la Commune de Saint-Pierre et afin de permettre à l'Association HIBISCUS de poursuivre les activités prévues à ses statuts, notamment l'insertion socio-économique, culturelle et sportive.

Sur proposition du Président de séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE** :

- **DE CONSENTIR** une nouvelle convention de mise à disposition à l'Association HIBISCUS loi 1901 publiée au J.O le 25/09/2010 identifiée au SIRET sous le n°414 503 805 00049 – Code APE 94499Z, adresse du siège social : 64 rue du Stade Basse Terre 97410 Saint-Pierre, représentée par son Président en exercice Mr ABLEZOT Luco, et dont les principaux termes sont les suivants :

- Désignation du bien :

Référence cadastrale	Superficie	Adresse
Section IL n°234 partie	- local : 39.74 m² environ	2F rue Youri Gagarine 97410 Saint-Pierre

- Caractères de la convention : administratif, temporaire précaire et révocable
- Durée : 3 ans à compter de la signature de la convention de mise à disposition
- Dénonciation : à tout moment avec un préavis d'un mois par l'une ou l'autre des parties
- Sécurité : à charge pour l'Association de respecter la réglementation en matière de sécurité et celle des établissements recevant du public.
- Destination des lieux : Mise en œuvre des activités de l'Association conformément à son objet statutaire.

Les autres clauses sont relatées dans la convention ci-annexée.

- **DE FIXER** le droit d'occupation à titre gratuit.
- **DE L'AUTORISER** à signer tous documents liés à cette affaire, notamment la convention de mise à disposition y afférente.



P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

Michel FONTAINE

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20231023-29-1306-DE
Date de télétransmission : 26/10/2023
Date de réception préfecture : 26/10/2023